

Intervention liminaire du Conseil d'Administration

Jeudi 4 avril 2019,

Mesdames et Messieurs les administrateurs,



Dans l'enseignement agricole public, il existe des seuils de dédoublement à 16, 24 et 32 élèves qui font que les classes sont divisées en groupes selon les matières. Ceci est la garantie d'un enseignement de qualité et permet, notamment en Travaux pratiques de respecter au mieux les règles de sécurité.

Actuellement, les seuils de dédoublement sont fixés et font office de règle mais le ministère a décidé, pour faire des économies, de les supprimer, de les rehausser ou de les rendre simplement indicatifs. Encore une fois, c'est une mesure politique et surtout économique qui ne prend pas en considération la réussite des élèves.

Chez nous, les moyens sont calculés en heures d'enseignement c'est la Dotation Globale Horaire dite DGH. La suppression des seuils actuels et les baisses de DGH associées aboutiront à une nouvelle dégradation de nos conditions de travail creusant l'écart entre les objectifs en termes de qualité et de contenus et les moyens réels pour y parvenir.

Le SNETAP, ainsi que les autres organisations syndicales, luttent contre cette érosion constante des moyens depuis près de 20 ans et, à ce titre, nous agissons dans le cadre d'un mouvement de revendication plus large qui se décline aux niveaux national, régional et local.

Au niveau national les OS ne cessent d'interpeller la DGER, notamment via des méls de « poison » d'avril et d'une pétition, toujours sans réponse satisfaisante. Régionalement, le SNETAP alerte toutes les DRAF de toutes les régions dont celle des Hauts de France aujourd'hui même en posant ces questions :

1. Quelle DGH dans notre région à la rentrée 2019?
2. Quelles demandes de limitations aux établissements?
3. Quelle part de respect des seuils?
4. Quels moyens pour l'insertion?

C'est pourquoi notre délégation est composée de 2 groupes : nous ici au CA et deux de nos collègues à la DRAF.

Nous tenions à vous informer de la situation car le système consiste en un redéploiement des moyens qui va tendre les relations au sein des communautés éducatives, entre centres, entre établissements voire entre régions. Ces mesures vont affaiblir l'attractivité de l'enseignement agricole public et c'est donc une mauvaise réponse pour les familles et les élèves.

En effet, cette solution dégradera les conditions d'apprentissage et créera davantage d'inégalités. N'oublions pas que ce sont les élèves les plus en difficulté qui pâtissent les premiers des baisses de moyens.

Merci de votre attention.

Section SNETAP Lomme-Dunkerque